



Conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le sept décembre deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard),
 Mme Viviane Torné (procuration donnée à Jean-François Rabaud)
 Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet).

Secrétaire de séance : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT ZONE BAIGNADE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux menés pour le développement du site de Payolle avec l'ensemble des socio-professionnels, partenaires et acteurs du territoire, est naît le projet d'aménagement d'une aire de baignade naturelle, en lac de montagne. En se détournant du modèle de plage avec des structures gonflables et l'ouverture d'une zone de baignade en libre accès, il s'agit de proposer l'expérience de nager en toute saison dans un lac de montagne. Les aménagements répondront à la définition d'un produit original qualitatif, tout en limitant la fréquentation (afin de ne pas générer une sur fréquentation du lac et limiter l'impact sur le milieu, et les espèces naturelles qui le compose (faune et flore)).

Les aménagements concernent :

- un poste de secours,
- l'agrandissement de la cabane de stockage de la base nautique ;
- une clôture pour protéger l'accès au bétail en liberté ;
- un deuxième ponton spécifique à l'activité baignade qui permettra d'atteindre plus de profondeur

Pour aider la commune à réaliser cette opération dont le cout est estimé à 160 200€ HT, il est proposé de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€	%
Poste de secours et clôture	122 200 €	ETAT - FNADT	48 060 €	30 %
Agrandissement de la cabane de stockage	21 400 €	CD - PT	48 060 €	30 %
Ponton	16 600 €	Autofinancement	64 080 €	40%
TOTAL	160 200 €	TOTAL	160 200 €	

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article unique** : de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

